

# LA CONSULTATION DES ENSEIGNANTS : OBJETS ET MODALITÉS

**Note n° 2000-096 du 26-6-2000**

**NOR : MENE0001606N**

**RLR : 514-4**

**MEN - DESCO A1**

## L'OBJET ET LES MODALITÉS DE LA CONSULTATION DES ENSEIGNANTS

Des documents d'application des programmes de 1995 pour l'école élémentaire, ont été publiés au B.O. spécial n° 7 du 26 août 1999. Les équipes pédagogiques du cycle 2 et du cycle 3 ont été invitées "à prendre connaissance de ces textes au cours du premier trimestre de l'année scolaire 1999-2000, à dire en quoi ils peuvent les aider et à en souligner les insuffisances et les difficultés de mise en œuvre."

La note de service n° 99-179 du 4 novembre 1999, parue au B.O. n° 40 du 11 novembre 1999, organise notamment cette consultation large des maîtres des cycles 2 et 3. Elle organise également une consultation individuelle des enseignants sur ces documents d'application, au moyen d'un questionnaire spécifique dont la conception et le traitement incombent à la direction de la prospective et du développement.

Parallèlement, a eu lieu une consultation / actions des maîtres de maternelle sur la mise en application de l'instruction relative à l'apprentissage des langages. Cette consultation n'est pas examinée ici.

La présente synthèse concerne exclusivement la consultation large des équipes pédagogiques de cycle 2 et de cycle 3 dont l'organisation a été structurée en trois phases.

### 1 - Réunion du conseil des maîtres

Les conseils des maîtres se sont réunis pour examiner le texte et formuler leurs observations sur la base d'une grille de recueil commune (cf. annexe 1). Les membres des réseaux d'aides spécialisées aux élèves en difficulté ainsi que les maîtres remplaçants ont été invités à prendre part à ces réunions.

Deux maîtres, l'un enseignant au cycle 2, l'autre au cycle 3, ont été désignés à l'issue de chaque conseil pour prendre part à la réunion de circonscription de la phase suivante.

### 2 - Synthèse de circonscription

Les représentants des conseils des maîtres se sont réunis sous la conduite de l'inspecteur chargé de la circonscription et d'un professeur d'IUFM. Un compte rendu a été réalisé à partir de la grille de recueil utilisée lors des conseils des maîtres. Adressé à l'inspecteur

d'académie, ce compte rendu devait faire parallèlement l'objet d'une communication sur le site Internet du CNDP (<http://www.cndp.fr>).

### 3 - Synthèse départementale

Une synthèse des bilans des réunions de circonscription a été réalisée par un groupe de travail départemental placé sous la responsabilité de l'inspecteur d'académie et constitué d'enseignants volontaires, d'inspecteurs, de professeurs d'IUFM, d'autres personnels ayant pris part aux réunions de circonscription et éventuellement, de professeurs des écoles stagiaires.

La synthèse départementale est réalisée sur la base de la grille d'observations utilisée aux niveaux précédents.

Adressées à l'administration centrale, les synthèses départementales ont également fait l'objet d'une communication parallèle sur le site Internet du CNDP (<http://www.cndp.fr>).

## UNE PROFESSION MOBILISÉE PAR UNE RÉFLEXION SUR LE CŒUR DE SA MISSION

Les travaux des circonscriptions et des départements ont donc été progressivement mis en ligne à partir de décembre 1999 sur le site Internet du CNDP, où ils sont en libre consultation. Leur lecture met en évidence la qualité de l'investissement des équipes pédagogiques et livre un fond de réflexion nettement centré sur la préoccupation professionnelle la plus centrale de la mission enseignante, clairement spécifiée aujourd'hui par l'institution, à savoir, *la réussite de tous les élèves*.

Au-delà de la forte mobilisation qu'elles soulignent, les nombreuses observations portées par ces synthèses délivrent un aperçu des conceptions de l'apprentissage et du rôle du maître répandues aujourd'hui, elles en révèlent parfois la diversité. Des interrogations, des attentes sont également rapportées. Cette matière est chargée de sens, aussi a-t-il paru légitime d'en dresser la synthèse afin de faire valoir l'avis exprimé par la profession enseignante des écoles élémentaires, un avis fait de très fortes convergences d'idées et porteur aussi, sur certains aspects, de divergences notables.

## DE L'UTILITÉ D'UNE SYNTHÈSE NATIONALE

Si la publication de la présente synthèse apparaît comme un juste retour en direction de l'ensemble des équipes mobilisées, elle sera d'autant plus justifiée qu'elle aura pu donner à chacun des repères sur les points de vue répercutés par la profession. Tantôt convergents, tantôt plus contrastés, ces repères constituent une base disponible pour alimenter la réflexion sur de futures orientations pour l'école, sur l'écriture de nouveaux programmes et d'outils complémentaires à destination des maîtres. Cette synthèse est en outre susceptible d'inviter les maîtres à un élargissement de leur propre positionnement.

Puisse ce dossier ouvrir à tous ces bénéfiques, c'est bien là le vœu de l'équipe qui l'a conçu.

## LA MÉTHODE UTILISÉE POUR ÉTABLIR LA SYNTHÈSE NATIONALE

### 1 - Le groupe de travail

Un groupe de travail a été constitué et conduit par la direction de l'enseignement scolaire (bureau des écoles – DESCO A1), avec pour objectif d'analyser la matière disponible et de mettre en évidence les

grandes tendances qu'elle reflète. Ce groupe de travail a réuni des membres du bureau des écoles et des acteurs de terrain. Les contributions sont spécifiées en annexe 2.

## 2 - Le corpus utilisé

Le corpus exploité par le groupe de travail a porté sur l'ensemble des contributions disponibles le 29 février 2000, qu'elles soient parvenues via Internet ou par toute autre voie. Quelques productions parvenues après cette date, en nombre très réduit, n'ont pu rejoindre ce corpus. La date limite de retour des remontées était fixée au 20 janvier 2000. 387 synthèses ont ainsi été exploitées, dont 81 départementales.

## 3 - La méthode de travail

Le travail d'analyse a porté en un premier temps sur les 81 synthèses départementales alors disponibles, il a été systématiquement augmenté des synthèses des circonscriptions lorsque la contribution départementale n'était pas parvenue. Enfin, l'ensemble des travaux des circonscriptions a été pris en compte pour confirmer les tendances relevées au niveau départemental. Le CNDP a mis en place, pour les besoins du groupe de travail, une modalité spécifique de tri des données au moyen du moteur de recherche *Spinoo*. Cette commodité a notamment facilité l'ultime phase de confirmation des tendances.

Le groupe de travail a procédé par étapes successives. Un recueil systématique des avis prononcés a constitué la base à partir de laquelle il a été possible d'identifier l'expression dominante de cette consultation. Diverses phases de lecture opérées par des membres du groupe extérieurs aux premiers travaux ont eu lieu. Cette précaution a garanti la fiabilité de la synthèse et la mise en évidence des points essentiels. Elle a permis d'aboutir à une forme exploitable du document final.

Enfin, pour garantir la validité de la synthèse, les entrées d'analyse retenues par le groupe de travail, disciplinaires pour certaines d'entre elles, plus transversales pour d'autres, ont permis de vérifier, en les recoupant, les constats dressés par les différents sous-groupes.

## 4 - Le degré d'adhésion des maîtres

La méthode des synthèses successives opérées sur des questions ouvertes, fixée à l'origine de la consultation, a conduit à une remontée qui ne permet pas de dresser de quantification rigoureuse et n'autorise nullement à livrer des repères statistiques précis sur les avis exprimés. La synthèse finale restitue donc l'analyse du groupe de travail sur des avis formulés à partir de remontées élaborées en groupe et dont il n'est pas possible de dire qu'elles reflètent avec précision la somme des avis individuels des maîtres. Il n'en demeure pas moins que les enseignants se sont exprimés et que les synthèses successives ont pris appui sur leurs avis. Aussi, la fréquence avec laquelle certains de ces avis sont relevés dans le corpus examiné, a été un indicateur retenu par le groupe de travail, comme signifiant du degré d'accord des maîtres.

Pour le ministre de l'éducation nationale  
et par délégation,  
Le directeur de l'enseignement scolaire  
Jean-Paul de GAUDEMAR